

Coronavirus COVID-19

MODALITÉS DES SORTIES ET DES VISITES

Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, chacun doit être vigilant au respect des mesures sanitaires.

Les sorties dans le **grand parc** sont possibles de 8h à 20h. Les gestes barrière et la distanciation doivent être respectés.

L'accès à la **cafétéria** se fait uniquement pour la vente à emporter, en respectant les gestes barrière (port du masque et distanciation). Les distributeurs de café sont remis en service mais la consommation se fait uniquement en extérieur.

Les animations de l'**Espace des Usagers** sont accessibles sous réserve de présenter votre pass sanitaire, dans la limite des places disponibles.

Les **visites des proches** sont possibles sans rendez-vous de 12h30 à 20h sous réserve de la présentation d'un Pass sanitaire dès l'âge de 12 ans (loi du 5 août 2021).

Le port du masque et les gestes barrière sont obligatoires durant ces visites, même pour les personnes vaccinées.

En dehors de la période de 12h30 à 20h, seules les personnes préalablement signalées par les services au PC sécurité peuvent entrer sur le site.

Les **sorties** et **permissions** sont autorisées selon votre plan de soin et doivent être validées par le Préfet ou le Directeur de l'établissement si vous êtes en soins sans consentement.

Au retour de **permission avec nuitée**, si la sortie définitive n'est pas prononcée immédiatement, un isolement septique est mis en place pour plusieurs jours et un test COVID est réalisé. Les patients ayant terminé leur cycle de vaccination contre le COVID-19 ne sont pas soumis à cet isolement.

**Informations valables à compter du 30 septembre 2021
et jusqu'à nouvel ordre.**